

MINISTERE
de l'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-
tion des monuments naturels et des sites de carac-
tère artistique, historique, scientifique, légén-
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites et des
monuments naturels de l'Aude dans sa séance du 27 novembre 1944

~~Le présent arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du~~
~~10 juillet 1942;~~

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Est inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques de
l'Aude la cascade de la Piche et ses rives situées dans la commune de
FESTES et ST ANDRE parcelles cadastrales 61 section D I881. Section A.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune
de Festes et St-André ainsi qu'aux propriétaires intéressés dont les
noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 6 AOUT 1945

Par délégation

Le Directeur général de l'Architecture
R. Danis

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Festes-et-Saint-André. — Cascade de la Piche et ses rives (parcelles n° 61, section D, et n° 1881, section A du cadastre) [S. Ins. : 6 août 1945].

AUDE

FESTES-ET-SAINT-ANDRE

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

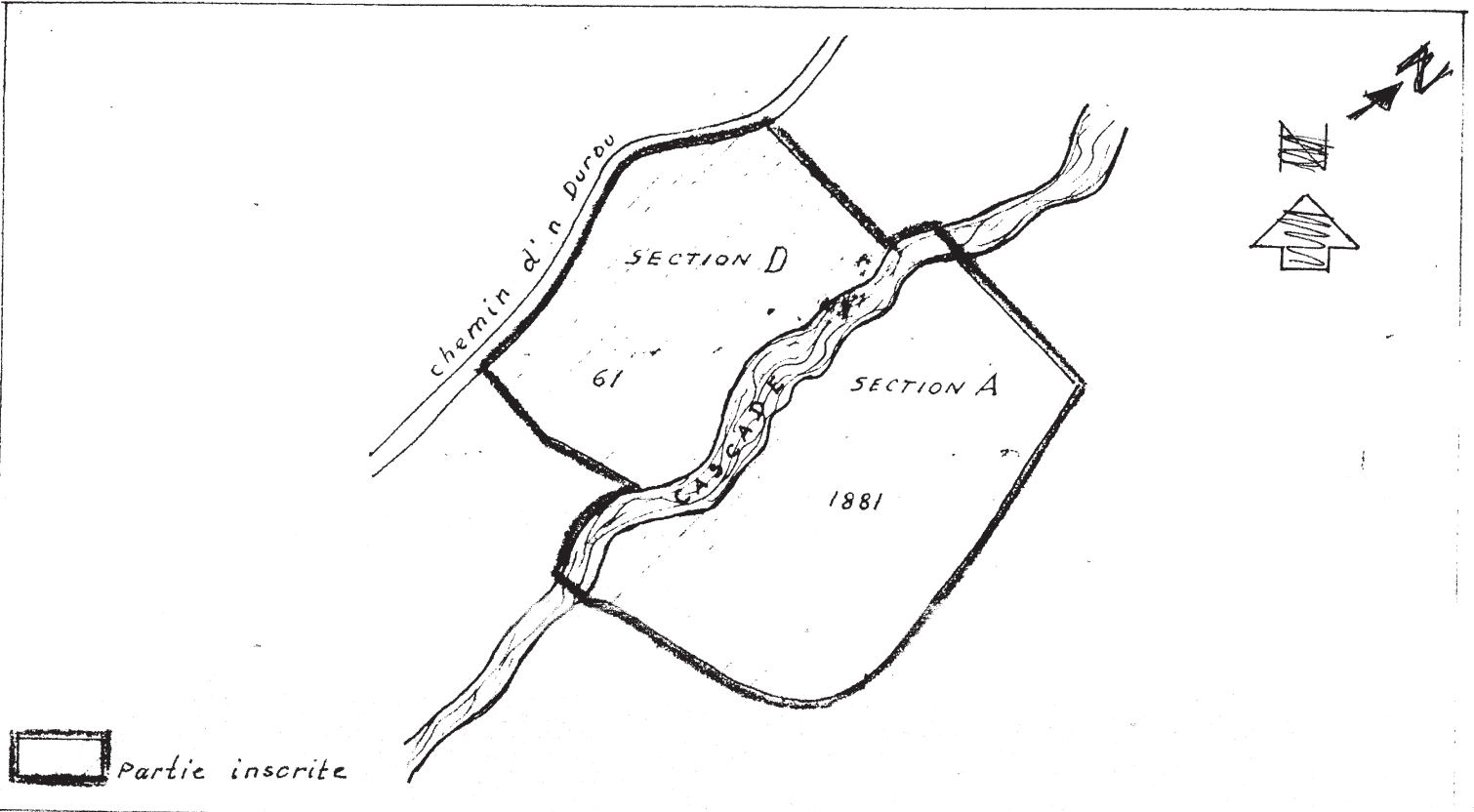
CANTON: LIMOUX
ARRONDT: LIMOUX



SITES

LA CASCADE DE LA PICHE

MICHELIN au 1/200 000



Est inscrite sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Aude la cascade de la Piche et ses rives situées dans la commune de FESTES ET ST ANDRE, parcelles cadastrales 61 sect.D 1881 section A -

Arrêté du 6 Août 1945.

6816T

(1 Sep. 1970)

Section D

1^{re} Feuille

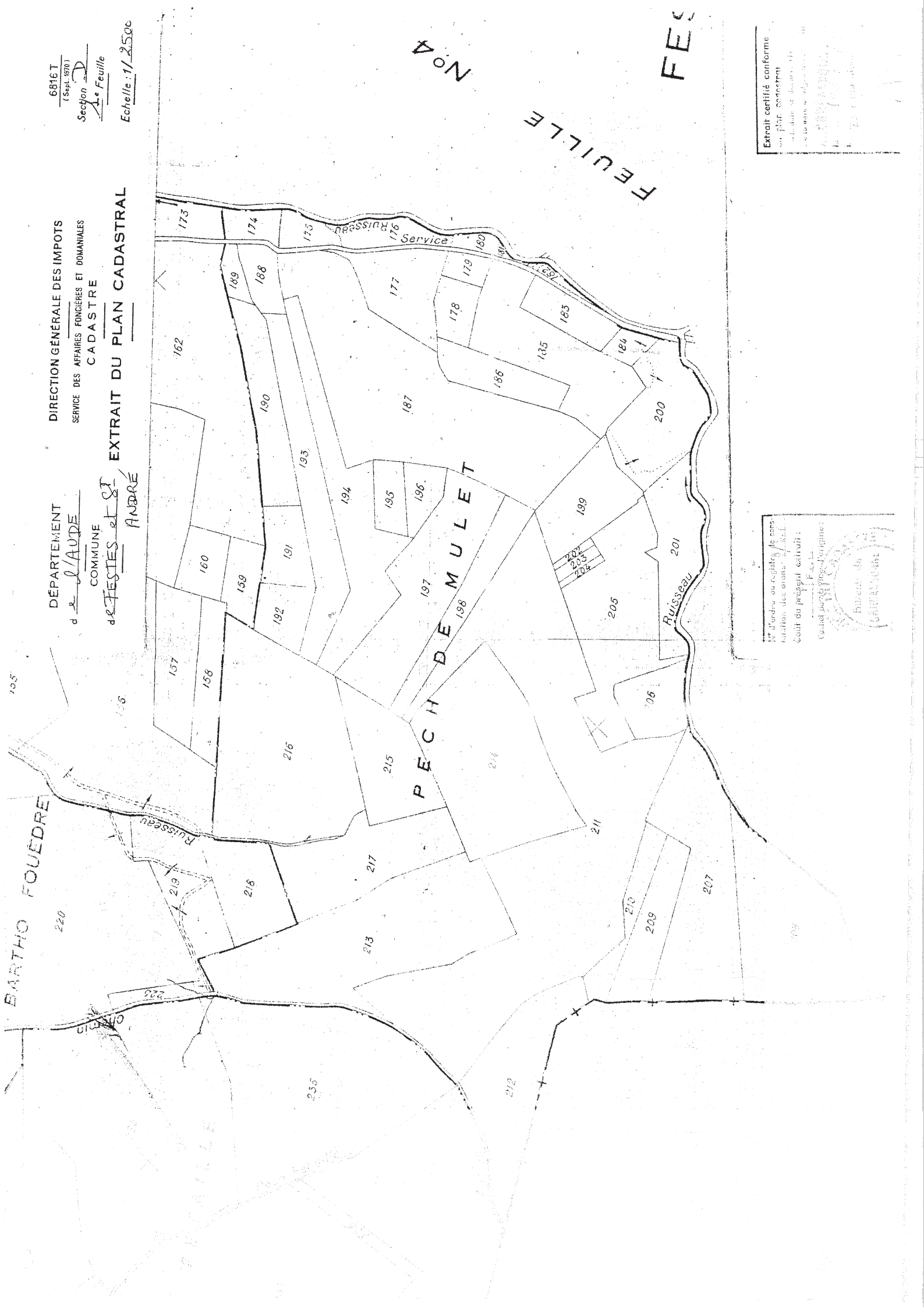
Echelle : 1/2500

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

DÉPARTEMENT
de LAUDE

COMMUNE
de FÉSTES et ST
ANDRÉ

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



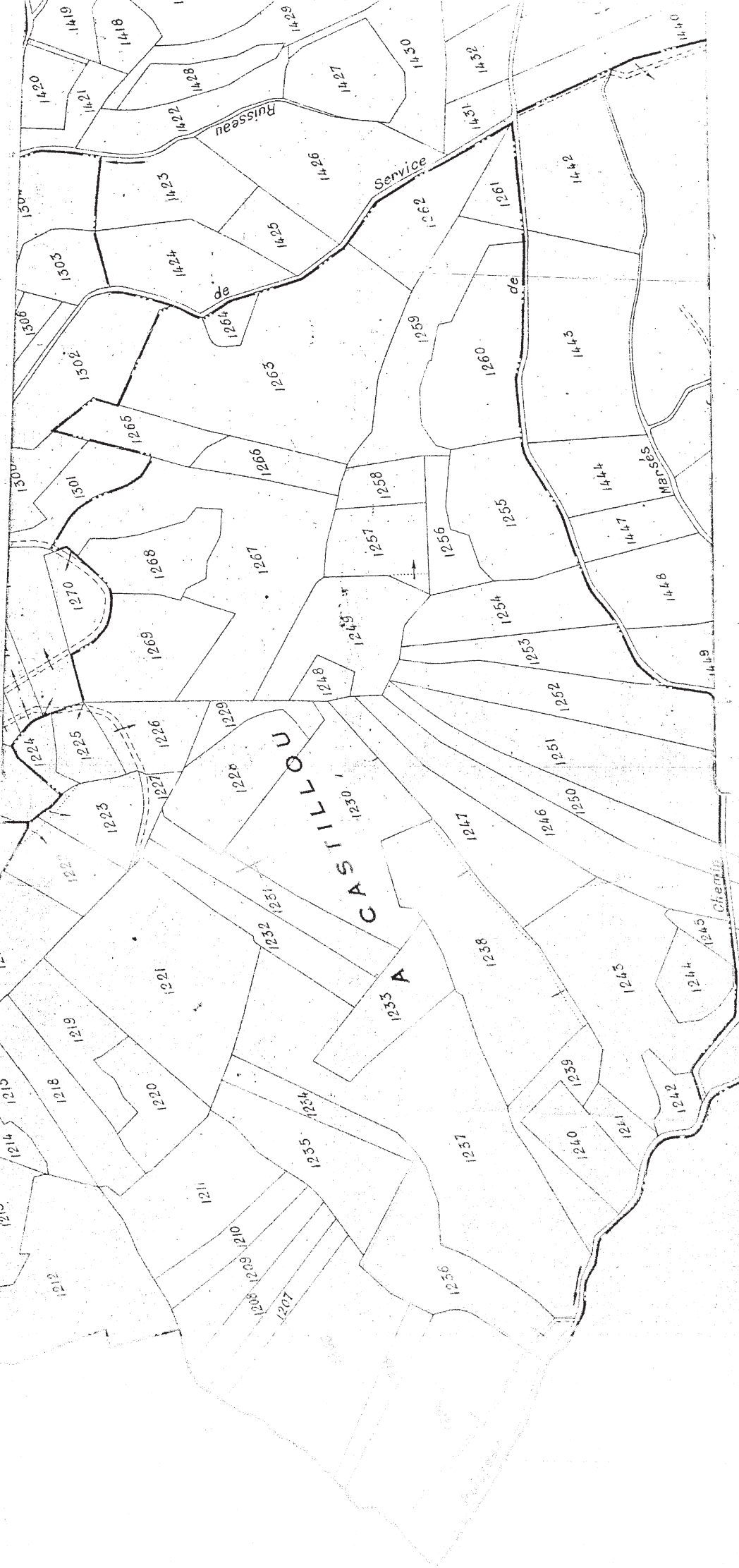
Extrait certifié conforme
au plan cadastré
de la commune de FÉSTES et ST
ANDRÉ

N° d'ordre ou registre de conservation des originaux : 1/101
Date du présent extrait : 1970
Cadastral Service Foncier
F. S. L. L.
Bureau de
Cadastral

DÉPARTEMENT
d' LA LOUVE
COMMUNE
de FESTES et ST ANDRÉ

6816 T
(Sept. 1970)
Section A
4^e Feuille
Echelle: 1/2500

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



N° d'ordre au registre, de conservation des droits: 1443
Cote du présent extrait: F. 55
Lecteur de l'original: André
Bureau de FESTES et ST ANDRÉ

Extrait certifié conforme au plan cadastral